

# Aide Communautaire pour les Très Petites Entreprises (ACTPE)

## CC PORTES DU LUXEMBOURG

### Présentation du dispositif

L'Aide Communautaire pour les Très Petites Entreprises (ACTPE) contribue à au financement des investissements non productifs de votre entreprise avec ou sans condition d'emploi.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Les entreprises ayant un Chiffre d'Affaire annuel inférieur à 80 000€ HT sont éligibles à l'aide.

Le montant minimal d'investissement doit être de 750 € HT et concerne :

- un investissement non productif pour l'entreprise
- travaux d'embellissement ( Enseigne, Vitrine, Façade, Mobilier)
- travaux de modernisation (Matériel informatique, Logiciel de paiement par CB, Carte de fidélité)
- travaux de mise aux normes d'accessibilité (Rampe d'accès, Main courante, Sanitaires, Caisse d'accueil, Aménagement intérieur)

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est calculée sur le montant HT de l'investissement éligible, dans la limite de

- 3 000€ (investissement SANS création d'emploi) limité à un dossier tous les deux ans.
- 5 000 € (investissement AVEC création d'emploi) limité à un dossier par an et par emploi.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

##### — Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

---

## Organisme

### **CC PORTES DU LUXEMBOURG**

#### **Communauté de Communes Portes du Luxembourg**

- 37 Ter avenue du Général de Gaulle  
08110 CARIGNAN  
Téléphone : 03 24 27 90 98  
E-mail : [contact@portesduluxembourg.fr](mailto:contact@portesduluxembourg.fr)